

# DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

**SIED 70**

**Syndicat intercommunal d'énergie  
du département de la Haute-Saône**

**SEANCE DU 15 JANVIER 2025**

Nombre de membres afférents au Bureau syndical : 17

Nombre de membres en exercice : 17

Date de convocation et d'affichage : 17 décembre 2024

**PRESENTS : (10 membres)**

Mesdames Marie BRETON, Viviane CARSANA, Magalie ROSE, Messieurs Jean-Marc JAVAUX, Pascal GAVAZZI, Philippe COMBROUSSE, André GAUTHIER, Yves PELLETIER, Denis DAGOT, Jean-Luc BRULE.

**ABSENTS EXCUSÉS : (6 membres)**

Madame Virginie LUTHRINGER, Messieurs Daniel NOURRY, Jean-Noël CHAMBON, André MARTHEY, Ludovic TABIS, Frédéric GUIBOURG.

**ABSENT : (1 membre)**

Monsieur Patrick NECTOUX.

**ONT DONNÉ POUVOIR : (2 pouvoirs)**

Monsieur Ludovic TABIS à Monsieur Jean-Marc JAVAUX, Monsieur André MARTHEY à Monsieur Pascal GAVAZZI.

**VOTE :**

Votants : 10 ; pour : 10 ; contre : 0 ; abstention ou nul : 0.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Viviane CARSANA.

## DELIBERATION N°4

**OBJET : Marché de fourniture de matériels d'éclairage public sans préoccupation esthétique - AO 61**

Monsieur le Président rappelle que, depuis 2012, dans le cadre des mandats de maîtrise d'ouvrage confiés par des adhérents pour la réalisation d'opérations d'éclairage public, le SIED 70 achète ses matériels d'éclairage public grâce à 2 accords-cadres : l'un pour les produits courants où seule la fonctionnalité et le prix sont déterminants dans le choix et le second où l'esthétisme est primordial.

Le dernier marché subséquent de l'accord-cadre relatif à la fourniture de matériel d'éclairage public sans préoccupation esthétique arrivera à échéance le 4 avril 2025.

Afin de répondre aux besoins qui continuent d'être exprimés par les communes adhérentes, notamment suite à la mise en place de l'appel à projets « Sobriété Eclairage public 2025-2027 », il propose de lancer une nouvelle consultation selon les dispositions suivantes :

- Qualité du SIED 70 : pouvoir adjudicateur.
- Durée : 1 an ferme avec reconduction de la seule volonté du SIED 70 de 3 périodes d'un an chacune.
- Procédure : appel d'offres ouvert.
- Estimation des besoins à satisfaire durant la totalité du marché : 6 000 000 € TTC maximum.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/01/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-070-257004366-20250115-DEL IB4BS150

- Allotissement : 5 lots techniques
  - lot 1 : fourniture de luminaires fonctionnels sans intérêt esthétique prononcé ;
  - lot 2 : fourniture de luminaires diffusants sans intérêt esthétique prononcé ;
  - lot 3 : fourniture de mâts droit de 4 à 9 m avec en option une crose cassée ou cintrée et différents accessoires ;
  - lot 4 : fourniture d'horloges astronomiques ;
  - lot 5 : fourniture d'appareillages électroniques de pilotage (drivers) leds.
- Marchés subséquents annuels.
- Actualisation des prix selon le mois de commande.
- Critères de sélection de l'accord cadre :
  - Valeur technique (45 %).
  - Performance environnementale (25 %).
  - Prix des fournitures maxi indicatifs (15 %).
  - Délais de livraison maxi indicatifs (15 %).
- Critères de sélection des marchés subséquents (inchangés) :
  - a) Lots 1 et 2 :
    - Prix des fournitures (40 %) ;
    - Performances photométriques et énergétiques (35 %) ;
    - Délais de livraison (25 %).
  - b) Lots 3, 4 et 5 :
    - Prix des fournitures (70 %) ;
    - Délais de livraison (30 %).

La remise des offres est fixée au 7 mars 2025.

La commission travaux réunie le 6 novembre 2024 et le 15 janvier 2025 a émis un avis favorable sur ces dispositions.

Le Bureau entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **ADOpte** les dispositions proposées par Monsieur le Président sur la procédure d'appel d'offres ouvert, la durée des marchés, les allotissements ainsi que les critères de sélection ;
- 2) **APPROUVE** le dossier de consultation des entreprises (DCE) tel qu'il figure en annexe de la présente délibération ainsi que l'estimation susmentionnée ;
- 3) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les accords-cadres avec les entreprises que la Commission d'Appel d'Offres aura retenues ;
- 4) **CHARGE** Monsieur le Président du lancement des consultations, de la détermination des mieux-disant et de la signature des marchés.

*P J : Dossier de Consultation des Entreprises*

*Pour extrait conforme,*

*Le Président,*

Jean-Marc JAVIUX

